

La réindustrialisation et ses contradictions internes

Le 17 mars 2025, une réunion au sommet est convoquée par le gouvernement officiellement dans le cadre du « Conseil de politique nucléaire » pour suivre le développement du programme énergétique annoncé lors dudit discours de Belfort du Président de la République de février 2022.

La réunion risque d'être un peu houleuse autour de deux enjeux : le prix de vente de l'électricité aux grands consommateurs industriels puis le calendrier des chantiers des 6 prochains réacteurs à construire (de type EPR « simplifié »).

Depuis de longs mois, EDF et les grands consommateurs industriels (industriels « électro-intensifs) négocient le prix de vente de l'électricité. Le système dit de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (ARENH) s'achève en 2025. Ce dispositif, mis en place en 2011, permettait aux fournisseurs concurrents à EDF et aux industriels d'acquérir une partie de l'électricité produite par les centrales nucléaires à tarifs fixes (fixe depuis 2011 ou peu sans faut !). A défaut d'accord et au grand mécontentement des industriels, EDF a annoncé début mars 2025 son intention de proposer des enchères concernant la vente de son électricité. Les représentants de l'industrie ont accusé EDF de tourner le dos à l'industrie, rien que cela.

Ils s'inquiètent d'autant plus des prix du marché de l'électricité, la seule alternative à l'accord négociable avec EDF, que l'Europe entre dans une phase de sous-équipement relatif hormis la France, comme l'atteste le record battu à l'exportation par l'opérateur français en 2024 (100 TWh pour une production nationale de 536 TWh). Or le prix de marché est désormais européen.

Le gouvernement est sensible aux arguments des industriels, qui pointent les dangers pesant sur la compétitivité de leurs sites français. EDF est une société anonyme appartenant exclusivement à l'État et donc, ils attendent du chef de l'État un arbitrage qui leur soit favorable.

La Direction d'EDF fait valoir ceci : les prix proposés sont tout à fait compétitifs par rapport à ceux pratiqués partout en Europe (marché principal de l'industrie) et d'autre part, elle doit financer les prochains chantiers nucléaires pour ce faire, elle ne dispose pas du premier euro, et donc, elle n'est pas en mesure de faire des cadeaux.

L'État s'est dit prêt à garantir un prêt bonifié afin de couvrir au minimum la moitié des coûts, ce qui est contradictoire, au passage, avec l'objectif de réduction de l'endettement public et d'expérience, les retards et le dérapage des coûts constituent une grande caractéristique des chantiers nucléaires français. Il envisage également de garantir le prix de l'électricité produite par ces centrales (100 €/2024/MWh). Ces mesures envisagées demandent un feu vert de la Commission Européenne qui – en toute vraisemblance – va demander des contreparties. Par exemple, elle pourrait exiger une séparation des activités d'EDF pour plus de transparence dans l'usage des prêts de l'État. En clair, exploser EDF.

Autre piste de financement : des investisseurs externes et d'ailleurs le patron de Vinci s'est exprimé favorablement pour une prise de participation dans les prochains réacteurs nucléaires. Le patron de Totalenergies y réfléchit aussi.

En clair, le Capital-pyromane ayant poussé à la désorganisation du système électrique et gazier en Europe, se propose aujourd'hui de jouer au pompier et cela va sans dire pompier non bénévole.

Ces débats autour de l'énergie électrique illustrent les contradictions qui se développent dans le capitalisme, entre la volonté de s'affranchir de toutes contraintes pour accumuler les profits mais aussi de la protection de la puissance publique pour lui préserver un environnement propice à son développement, ce qui normalement du point de vue des intérêts du capital ne s' imagine pas sans contrepartie. Ce débat illustre les limites de nationalisations et socialisations partielles de l'économie dans un système dominé par les grands monopoles industriels et financiers.